



DESCRIPTION DU MILLESIME 2019 DE LA BASE
DE DONNÉES COMMUNALES
(LIMITES TERRITORIALES EN VIGUEUR AU 01.01.2019)



SOMMAIRE

I) PRÉSENTATION.....	3
II) DESCRIPTION DU FICHER.....	4
III) DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES VARIABLES DE LA BDCOM AU 01/01/2019	7
1) Codes des variables de type géographique.....	7
AR : arrondissement	7
AU2010 : aire urbaine, délimitation 2010.....	7
BV2012 : bassin de vie, délimitation 2012.....	7
COM : commune.....	8
CATAU2010 : catégorie dans le zonage en aires urbaines 2010	8
D : département	8
EPCI : Code EPCI.....	9
LIB_ARR : Libellé de l'arrondissement	10
LIB_AU2010 : Libellé des aires urbaines 2010	10
LIB_BV2012 : Libellé du bassin de vie, délimitation 2012.....	10
LIB_CV : Libellé des cantons-villes	10
LIB_EPCI : Libellé de l'EPCI.....	10
LIB_TYPO_AU2010 : Libellé catégorie de commune	10
LIB_UU2010 : Libellé des unités urbaines 2010	10
LIB_ZE2010 : Libellé des zones d'emploi 2010.....	10
MODC99XX : modification territoriale.....	10
NATURE_EPCI : Catégorie de l'EPCI	11
NCC_GEO19 : nom en clair de la commune	11
PCT : canton-ou-ville.....	11
R : région	12
STATUT_UU2010_RP16 : statut des communes au sein des unités urbaines 2010 en fonction des résultats du RP2016	13
TAU2010_RP16 : tranche d'aire urbaine 2010 en fonction des résultats du RP2016	13
TUU2010_RP16 : tranche d'unité urbaine 2010 en fonction des résultats du RP2016.....	14
TYPE_UU2010 : Code de l'unité urbaine, délimitation 2010	14
UU2010 : Code de l'unité urbaine, délimitation 2010	14
ZE2010 : Code de la zone d'emploi, délimitation 2010.....	15
2) Superficie	15
SUP : superficie de la commune en hectares	15
SUP_GEO : superficie géométrique de la commune en hectares	15
3) Données de population.....	15
4) Données concernant les logements	17
5) Données d'état-civil	18



I) PRÉSENTATION

Cette note décrit la Base de Données Communales (BDCOM). Ce fichier comprend 34 976 enregistrements correspondant :

- aux 34 840 communes de la métropole (la commune de Paris est donnée par les arrondissements municipaux),
- aux 20 arrondissements municipaux de Paris,
- aux 112 communes des départements d'outre-mer ¹,
- aux 2 communes transformées en Collectivité d'outre-mer ²,
- aux 2 communes de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Chaque enregistrement est composé de 119 variables provenant :

- de la mise à jour des données des recensements de la population (réalisés en 1936, 1954, 1962, 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999), de l'état civil et des zonages ; mise à jour effectuée pour tenir compte des modifications du découpage communal intervenues entre le 1^{er} janvier 2018 exclu et le 1^{er} janvier 2019 inclus,
- de l'intégration des données des recensements de population 2007, 2012 et 2017, des données d'état civil relatives aux périodes intercensitaires correspondantes, de variables de zonage et de variables relatives à la superficie.

On trouvera ci-après la description du fichier, et une description détaillée de chacune des variables.

¹ Hors Mayotte

² Suite à la Loi organique n°2007-23 du 21 février 2007 publiée au JO n°45 du 22/02/2007, les communes Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont détachées du département de la Guadeloupe pour devenir des Collectivités d'outre-mer. Toutefois, leurs données sont toujours consultables sous leurs codes actuels respectifs, 97701 et 97801.

II) DESCRIPTION DU FICHIER

Pour chaque variable, sont précisés le nom, le libellé, le type et la longueur.

Variable	Libellé	Type	Longueur
R	Région	Caractère	2
D	Département	Caractère	3
AR	Arrondissement	Caractère	1
PCT	Canton-ou-ville	Caractère	2
COM	Commune	Caractère	5
NCC_GEO19	Nom en clair de la commune	Caractère	75
MODC99XX	Modification territoriale	Caractère	1
PTOT17	Population totale 2017	Numérique	8
PMUN17	Population municipale 2017	Numérique	8
PRES17	Population des résidences principales au RP2017	Numérique	8
NLOG17	Nombre de logements au RP2017	Numérique	8
NRES17	Nombre de résidences principales au RP2017	Numérique	8
NSEC17	Nombre de résidences secondaires et occasionnelles au RP2017	Numérique	8
NVAC17	Nombre de logements vacants au RP2017	Numérique	8
PTOT12	Population totale 2012	Numérique	8
PMUN12	Population municipale 2012	Numérique	8
PRES12	Population des résidences principales au RP2012	Numérique	8
NLOG12	Nombre de logements au RP2012	Numérique	8
NRES12	Nombre de résidences principales au RP2012	Numérique	8
NSEC12	Nombre de résidences secondaires et occasionnelles au RP2012	Numérique	8
NVAC12	Nombre de logements vacants au RP2012	Numérique	8
PTOT07	Population totale 2007	Numérique	8
PMUN07	Population municipale 2007	Numérique	8
PRES07	Population des résidences principales au RP2007	Numérique	8
NLOG07	Nombre de logements au RP2007	Numérique	8
NRES07	Nombre de résidences principales au RP2007	Numérique	8
NSEC07	Nombre de résidences secondaires et occasionnelles au RP2007	Numérique	8
NVAC07	Nombre de logements vacants au RP2007	Numérique	8
PTOT99	Population totale au RP1999	Numérique	8
PSDC99	Population sans doubles comptes au RP1999	Numérique	8
PMUN99	Population municipale au RP1999	Numérique	8
PRES99	Population des résidences principales au RP1999	Numérique	8
NLOG99	Nombre de logements au RP1999	Numérique	8
NRES99	Nombre de résidences principales au RP1999	Numérique	8
NSEC99	Nombre de résidences secondaires et occasionnelles au RP1999	Numérique	8
NVAC99	Nombre de logements vacants au RP1999	Numérique	8
PTOT90	Population totale au RP1990	Numérique	8
PSDC90	Population sans doubles comptes au RP1990	Numérique	8
PMUN90	Population municipale au RP1990	Numérique	8
PRES90	Population des résidences principales au RP1990	Numérique	8
NLOG90	Nombre de logements au RP1990	Numérique	8
NRES90	Nombre de résidences principales au RP1990	Numérique	8
NSEC90	Nombre de résidences secondaires et occasionnelles au RP1990	Numérique	8
NVAC90	Nombre de logements vacants au RP1990	Numérique	8

Variable	Libellé	Type	Longueur
PTOT82	Population totale au RP1982	Numérique	8
PSDC82	Population sans doubles comptes au RP1982	Numérique	8
PMUN82	Population municipale au RP1982	Numérique	8
PRES82	Population des résidences principales au RP1982	Numérique	8
NLOG82	Nombre de logements au RP1982	Numérique	8
NRES82	Nombre de résidences principales au RP1982	Numérique	8
NSEC82	Nombre de résidences secondaires et occasionnelles au RP1982	Numérique	8
NVAC82	Nombre de logements vacants au RP1982	Numérique	8
PTOT75	Population totale au RP1975	Numérique	8
PSDC75	Population sans doubles comptes au RP1975	Numérique	8
PMUN75	Population municipale au RP1975	Numérique	8
PRES75	Population des résidences principales au RP1975	Numérique	8
NLOG75	Nombre de logements au RP1975	Numérique	8
NRES75	Nombre de résidences principales au RP1975	Numérique	8
NSEC75	Nombre de résidences secondaires et occasionnelles au RP1975	Numérique	8
NVAC75	Nombre de logements vacants au RP1975	Numérique	8
PTOT68	Population totale au RP1968	Numérique	8
PSDC68	Population sans doubles comptes au RP1968	Numérique	8
PMUN68	Population municipale au RP1968	Numérique	8
PRES68	Population des résidences principales au RP1968	Numérique	8
NLOG68	Nombre de logements au RP1968	Numérique	8
NRES68	Nombre de résidences principales au RP1968	Numérique	8
NSEC68	Nombre de résidences secondaires et occasionnelles au RP1968	Numérique	8
NVAC68	Nombre de logements vacants au RP1968	Numérique	8
PT6262	Population totale au RP1962 (déf. 1962)	Numérique	8
PSDC62	Population sans doubles comptes au RP1962	Numérique	8
PM6262	Population municipale au RP1962 (déf. 1962)	Numérique	8
PRES62	Population des résidences principales au RP1962	Numérique	8
PT6254	Population totale au RP1962 (déf. 1954)	Numérique	8
PM6254	Population municipale au RP1962 (déf. 1954)	Numérique	8
NRES62	Nombre de résidences principales au RP1962	Numérique	8
PTOT54	Population totale au RP1954	Numérique	8
PMUN54	Population municipale au RP1954	Numérique	8
PTOT36	Population totale au RP1936	Numérique	8
NAIS1216	Naissances du 01/01/2012 au 31/12/2016	Numérique	8
NAIS0711	Naissances du 01/01/2007 au 31/12/2011	Numérique	8
NAIS06	Naissances entre le RP1999 et le 31/12/2006	Numérique	8
NAIS9906	Naissances du 01/01/1999 au 31/12/2006	Numérique	8
DECE1216	Décès du 01/01/2012 au 31/12/2016	Numérique	8
DECE0711	Décès du 01/01/2007 au 31/12/2011	Numérique	8
DECE06	Décès entre le RP1999 et le 31/12/2006	Numérique	8
DECE9906	Décès du 01/01/1999 au 31/12/2006	Numérique	8
NAIS99	Naissances entre le RP1990 et le RP1999	Numérique	8
DECE99	Décès entre le RP1990 et le RP1999	Numérique	8
NAIS90	Naissances entre le RP1982 et le RP1990	Numérique	8
DECE90	Décès entre le RP1982 et le RP1990	Numérique	8
NAIS82	Naissances entre le RP1975 et le RP1982	Numérique	8
DECE82	Décès entre le RP1975 et le RP1982	Numérique	8
NAIS75	Naissances entre le RP1968 et le RP1975	Numérique	8
DECE75	Décès entre le RP1968 et le RP1975	Numérique	8

Variable	Libellé	Type	Longueur
NAIS68	Naissances entre le RP1962 et le RP1968	Numérique	8
DECE68	Décès entre le RP1962 et le RP1968	Numérique	8
NAIS62	Naissances entre le RP1954 et le RP1962	Numérique	8
DECE62	Décès entre le RP1954 et le RP1962	Numérique	8
SUP	Superficie de la commune (définition 1975)	Numérique	8
SUP_GEO	Superficie géométrique de la commune	Numérique	8
AU2010	Aire Urbaine, délimitation 2010	Caractère	12
BV2012	Bassin de vie, délimitation 2012	Caractère	12
CATAU2010	Catégorie dans le zonage en aires urbaines 2010	Caractère	12
LIB_AU2010	Libellé code aire urbaine, délimitation 2010	Caractère	45
LIB_BV2012	Libellé code bassin de vie, délimitation 2012	Caractère	43
STATUT_UU2010_RP16	Statut des communes au sein des unités urbaines 2010 en fonction du RP2016	Caractère	12
TAU2010_RP16	Tranche d'aire urbaine 2010 en fonction du RP2016	Caractère	12
TUU2010_RP16	Taille des unités urbaines 2010 en fonction du RP2016	Caractère	12
UU2010	Unité urbaine, délimitation 2010	Caractère	12
ZE2010	Libellé des zones d'emploi 2010	Caractère	12
EPCI	Code EPCI	Caractère	12
LIB_EPCI	Libellé de l'EPCI	Caractère	76
NATURE_EPCI	Catégorie de l'EPCI	Caractère	12
LIB_CV	Libellé des cantons-villes	Caractère	38
LIB_ARR	Libellé de l'arrondissement	Caractère	25
LIB_UU2010	Libellé des unités urbaines 2010	Caractère	62
TYPE_UU2010	Code de l'unité urbaine, délimitation 2010	Caractère	14
LIB_TYPO_AU2010	Libellé de catégorie de commune	Caractère	71
LIB_ZE2010	Libellé des zones d'emploi 2010	Caractère	33

III) DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES VARIABLES DE LA BDCOM AU 01/01/2019

1) Codes des variables de type géographique

AR : arrondissement

L'arrondissement est une subdivision du département. C'est une circonscription administrative de l'Etat. Le sous-préfet est chargé de son administration. Il relaie le préfet en assurant le contrôle administratif des communes de son arrondissement. L'arrondissement est un regroupement de cantons. NB : il ne faut pas confondre l'arrondissement, subdivision du département, avec l'arrondissement municipal, partition des trois plus grandes villes françaises.

Code	Libellé
1 à 9	Numéro affecté à l'intérieur du département

Remarque : Paris constitue un seul arrondissement, dont le code est 1.

AU2010 : aire urbaine, délimitation 2010

L'objectif du nouveau zonage en aires urbaines de 2010 est d'obtenir une vision des aires d'influences des villes (au sens d'unités urbaines) sur le territoire. Ce nouveau zonage est basé sur les données du recensement de la population de 2008 et plus particulièrement sur celles relatives à l'emploi et aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail.

Une aire urbaine ou "grande aire urbaine" est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

- les "moyennes aires", ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

- les "petites aires", ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

C'est un code à 3 caractères, et il vaut "ZZZ" pour les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre et Miquelon.

BV2012 : bassin de vie, délimitation 2012

Un bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. On délimite ses contours en plusieurs étapes. On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires. Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte.

La typologie des bassins de vie s'appuie sur deux critères :

- le Zonage en Aires Urbaines 2010, pour qualifier les pôles structurants des bassins de vie

- une définition du rural qui utilise des critères européens.

C'est un code à 5 caractères, correspondant au code commune de la commune "pôle". Il vaut "ZZZZZ" pour les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre et Miquelon.

COM : commune

Ce code à 5 caractères est celui que l'on retrouve dans le Code Officiel Géographique. Cependant, pour des raisons historiques, les 20 arrondissements municipaux de Paris sont considérés dans la BDCOM comme autant de communes.

CATAU2010 : catégorie dans le zonage en aires urbaines 2010

Code	Libellé
111	Commune appartenant à un grand pôle (10 000 emplois ou plus)
112	Commune appartenant à la couronne d'un grand pôle
120	Commune multipolarisée des grandes aires urbaines
211	Commune appartenant à un moyen pôle (5 000 à moins de 10 000 emplois)
212	Commune appartenant à la couronne d'un moyen pôle
221	Commune appartenant à un petit pôle (de 1 500 à moins de 5 000 emplois)
222	Commune appartenant à la couronne d'un petit pôle
300	Autre commune multipolarisée
400	Commune isolée hors influence des pôles
ZZZ	Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre et Miquelon

L'espace des grandes aires urbaines est composé des communes dont la modalité vaut 111, 112, ou 120.

L'espace des autres aires est composé des communes dont la modalité vaut 211, 212, 221 ou 222.

Par ailleurs, l'espace péri-urbain est composé des communes dont la modalité vaut 112 ou 120.

D : département

Dans le tableau suivant, le numéro entre parenthèses indique le code de la région (voir code R) à laquelle appartient le département.

Code	Département
01	Ain (82)
02	Aisne (22)
03	Allier (83)
04	Alpes-de-Haute-Provence (93)
05	Hautes-Alpes (93)
06	Alpes-Maritimes (93)
07	Ardèche (82)
08	Ardennes (21)

Code	Département
51	Marne (21)
52	Haute-Marne (21)
53	Mayenne (52)
54	Meurthe-et-Moselle (41)
55	Meuse (41)
56	Morbihan (53)
57	Moselle (41)
58	Nièvre (26)

Code	Département
09	Ariège (73)
10	Aube (21)
11	Aude (91)
12	Aveyron (73)
13	Bouches-du-Rhône (93)
14	Calvados (25)
15	Cantal (83)
16	Charente (54)
17	Charente-Maritime (54)
18	Cher (24)
19	Corrèze (74)
2A	Corse-du-Sud (94)
2B	Haute-Corse (94)
21	Côte-d'Or (26)
22	Côtes-d'Armor (53)
23	Creuse (74)
24	Dordogne (72)
25	Doubs (43)
26	Drôme (82)
27	Eure (23)
28	Eure-et-Loir (24)
29	Finistère (53)
30	Gard (91)
31	Haute-Garonne (73)
32	Gers (73)
33	Gironde (72)
34	Hérault (91)
35	Ille-et-Vilaine (53)
36	Indre (24)
37	Indre-et-Loire (24)
38	Isère (82)
39	Jura (43)
40	Landes (72)
41	Loir-et-Cher (24)
42	Loire (82)
43	Haute-Loire (83)
44	Loire-Atlantique (52)
45	Loiret (24)
46	Lot (73)
47	Lot-et-Garonne (72)
48	Lozère (91)
49	Maine-et-Loire (52)
50	Manche (25)

Code	Département
59	Nord (31)
60	Oise (22)
61	Orne (25)
62	Pas-de-Calais (31)
63	Puy-de-Dôme (83)
64	Pyrénées-Atlantiques (72)
65	Hautes-Pyrénées (73)
66	Pyrénées-Orientales (91)
67	Bas-Rhin (42)
68	Haut-Rhin (42)
69	Rhône (82)
70	Haute-Saône (43)
71	Saône-et-Loire (26)
72	Sarthe (52)
73	Savoie (82)
74	Haute-Savoie (82)
75	Paris (11)
76	Seine-Maritime (23)
77	Seine-et-Marne (11)
78	Yvelines (11)
79	Deux-Sèvres (54)
80	Somme (22)
81	Tarn (73)
82	Tarn-et-Garonne (73)
83	Var (93)
84	Vaucluse (93)
85	Vendée (52)
86	Vienne (54)
87	Haute-Vienne (74)
88	Vosges (41)
89	Yonne (26)
90	Territoire de Belfort (43)
91	Essonne (11)
92	Hauts-de-Seine (11)
93	Seine-Saint-Denis (11)
94	Val-de-Marne (11)
95	Val-d'Oise (11)
971	Guadeloupe (01)
972	Martinique (02)
973	Guyane (03)
974	Réunion (04)
975	Saint-Pierre-et-Miquelon (05)
977	Saint-Barthélemy (1A)
978	Saint-Martin (1B)

Pour les communes appartenant à un département d'outre-mer ou aux collectivités territoriales de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, le code département commence par "97".

EPCI : Code EPCI

Cette variable indique le code EPCI de la commune, ce code est composé de 9 chiffres.

Code	Libellé
De 200000164 à 256500612	Code de l'EPCI ou métropole

ZZZZZZZZZ

Sans objet

LIB_ARR : Libellé de l'arrondissement

Cette variable indique le libellé de l'arrondissement.

LIB_AU2010 : Libellé des aires urbaines 2010

Cette variable indique le libellé des aires urbaines 2010.

LIB_BV2012 : Libellé du bassin de vie, délimitation 2012

Cette variable indique le libellé du bassin de vie pour les délimitations du zonage de 2012.

LIB_CV : Libellé des cantons-villes

Cette variable indique le libellé des cantons-villes.

LIB_EPCI : Libellé de l'EPCI

Cette variable indique le libellé du code EPCI de la commune en géographie de la BDCOM.

LIB_TYPO_AU2010 : Libellé catégorie de commune

Cette variable indique le libellé de la catégorie de commune.

LIB_UU2010 : Libellé des unités urbaines 2010

Cette variable indique le libellé des unités urbaines 2010.

LIB_ZE2010 : Libellé des zones d'emploi 2010

Cette variable indique le libellé des zones d'emploi 2010

MODC99XX : modification territoriale

Code à un caractère précisant le type de modification communale intervenue entre le 1^{er} janvier 1999 et le 1^{er} janvier 2019 inclus.

Il est fortement conseillé de faire attention aux anciennes variables pour les communes impactées par MODC99X, en effet les codes attribués sont ceux de la commune absorbante pour l'entité résultant de la fusion. Pour les variables géographiques récentes, elles sont calculées par le Pôle ODL cette année (SUP_GEO, AU2010, BV2012, CATBV2012, STATUT_UU2010_RP17, TAU2010_RP17, TUU2010_RP17, UU2010, ZE2010) ou le pôle Codex (SUP), services à contacter en cas de question méthodologique.

Code	Libellé
*	Pas de modification
1	Commune ayant fait l'objet de transfert ou cession de parcelles sans fusion, avec transfert de population*
2	Commune résultant d'une fusion sans transfert ou cession de parcelles
3	Commune résultant d'une fusion et ayant fait l'objet de transfert ou cession de parcelles
4	Commune créée

5	Commune concernée par un rétablissement*
---	--

* : les communes ayant fait l'objet d'une modification territoriale de type 1 ou 5 à compter du 01/01/1999, peuvent avoir des données recalculées (cf. note méthodologique sur la rétopolation de données ci dessous) :



**Méthodologie de
rétropolation**

Pour information, les communes concernées par une rétopolation de données selon la méthodologie décrite dans la note précédemment citée, sont listées dans le document ci-dessous :



**Communes
rétropolées**

NATURE_EPCI : Catégorie de	l'EPCI
-----------------------------------	---------------

Ce code indique la catégorie de l'EPCI en géographie de la BDCOM.

Code	Libellé
CA	Communauté d'agglomération
CC	Communauté de commune
CU	Communauté urbaine
ME	Métropole
ZZ	Commune hors EPCI

NCC_GEO19 : nom en clair de la commune

Depuis la version 2016 de la BDCOM, cette variable contient les majuscules, articles et les accents.

PCT : canton-ou-ville

Code à deux caractères affecté à l'intérieur du département.

Code	Libellé
01 à 78	La commune est entièrement incluse dans le canton désigné
84 à 99	Commune à cheval sur plusieurs cantons

Observations :



Une commune peut être à cheval sur plusieurs cantons. C'est généralement le cas des communes importantes, et parfois de petites communes (à la suite d'une fusion par exemple). On parle alors de "canton non précisé". Le code PCT n'est donc pas à proprement parler un code de canton, mais de "pseudo-canton", défini comme suit :

a) Lorsqu'un canton comprend au moins une commune entière, l'ensemble des communes entières de ce canton constitue un pseudo-canton dont le code est le code canton (commun à toutes ces communes) du code officiel géographique.

b) Chacune des communes non incluses dans les pseudo-cantons définis en (a) constitue à elle seule un pseudo-canton, dont le numéro de code correspond à la modalité "canton non précisé" pour cette commune dans le code officiel géographique (toutes ces communes sont traversées par au moins une limite de canton).

Remarque: l'appellation "canton-ou-ville" a succédé à celle de "pseudo-canton" mais la définition reste inchangée.

R : région

La réforme des régions du 16 janvier 2015 a réduit le nombre de région en France métropolitaine de 22 à 13, le nombre de régions d'outre-mer reste inchangé. Cette réforme entre effectivement en vigueur en 2016. Pour les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint -Martin, les modalités de la variable R sont les mêmes que pour les anciennes régions, respectivement 05, 1A et 1B.

Code	Libellé	Chef lieu de région	Composition départementale (code D)
11	Ile-de-France	Paris	75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95
24	Centre-Val de Loire	Orléans	18, 28, 36, 37, 41, 45
27	Bourgogne-Franche-Comté	Dijon	21, 58, 71, 89 25, 39, 70, 90
28	Normandie	Rouen	27, 76 14, 50, 61
32	Haut-de-France	Lille	02, 60, 80 59, 62
44	Grand-est	Strasbourg	08, 10, 51, 52 54, 55, 57, 88 67, 68
52	Pays de la Loire	Nantes	44, 49, 53, 72, 85
53	Bretagne	Rennes	22, 29, 35, 56
75	Nouvelle-Aquitaine	Bordeaux	16, 17, 79, 86 24, 33, 40, 47, 64 19, 23, 87
76	Occitanie	Toulouse	09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82 11, 30, 34, 48, 66
84	Auvergne-Rhône-Alpes	Lyon	01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74 03, 15, 43, 63
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Marseille	04, 05, 06, 13, 83, 84
94	Corse	Ajaccio	2A, 2B
01	Guadeloupe	Basse-Terre	971
02	Martinique	Fort-de-France	972
03	Guyane	Cayenne	973
04	La Réunion	Saint-Denis	974
05	Saint-Pierre-et-Miquelon	-	975
1A	Saint-Barthélemy	-	977
1B	Saint-Martin	-	978

STATUT_UU2010_RP16 : statut des communes au sein des unités urbaines 2010 en fonction des résultats du RP2016

Par rapport à la BDCOM2018, cette variable a été mise à jour avec les données du RP2016. Ce code indique le statut de la commune au sein de l'unité urbaine.

Code	Libellé
C	Ville-centre
B	Banlieue
I	Ville isolée
R	Rural
Z	Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre et Miquelon

Ville isolée : lorsqu'une unité urbaine est constituée d'une seule commune, on la désigne sous le terme de ville isolée.

Ville-centre et banlieue : lorsqu'une unité urbaine est constituée de plusieurs communes, on la désigne sous le terme d'agglomération multicommunale. Les communes qui la composent sont soit ville-centre, soit banlieue.

Si une commune représente plus de 50 % de la population de l'agglomération multicommunale, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multicommunale.

TAU2010_RP16 : tranche d'aire urbaine 2010 en fonction des résultats du RP2016

Par rapport à la BDCOM2018, cette variable a été mise à jour avec les données du RP2016. Ce code indique la tranche de taille de l'aire urbaine à laquelle appartient la commune au recensement de la population 2016, cette variable a été mise à jour pour la version 2018 de la bdc.

Code	Libellé
00	Commune hors aire urbaine
01	Commune appartenant à une aire urbaine de moins de 15 000 habitants
02	Commune appartenant à une aire urbaine de 15 000 à 19 999 habitants
03	Commune appartenant à une aire urbaine de 20 000 à 24 999 habitants
04	Commune appartenant à une aire urbaine de 25 000 à 34 999 habitants
05	Commune appartenant à une aire urbaine de 35 000 à 49 999 habitants
06	Commune appartenant à une aire urbaine de 50 000 à 99 999 habitants
07	Commune appartenant à une aire urbaine de 100 000 à 199 999 habitants
08	Commune appartenant à une aire urbaine de 200 000 à 499 999 habitants
09	Commune appartenant à une aire urbaine de 500 000 à 9 999 999 habitants
10	Commune appartenant à l'aire urbaine de Paris
ZZ	Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre et Miquelon

TUU2010_RP16 : tranche d'unité urbaine 2010 en fonction des résultats du RP2016

Par rapport à la BDCOM2018, cette variable a été mise à jour avec les données du RP2016. Ce code indique la tranche de taille de l'unité urbaine à laquelle appartient la commune au recensement de la population 2016, cette variable a été mise à jour pour le millésime 2019 de la bdc.com.

Code	Libellé
0	Rural
1	Unité urbaine de 2 000 à 4 999 habitants
2	Unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants
3	Unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants
4	Unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants
5	Unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants
6	Unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants
7	Unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants
8	Agglomération de Paris
Z	Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre et Miquelon

TYPE_UU2010 : Code de l'unité urbaine, délimitation 2010

Les codes d'unité urbaine sont les suivants :

Code	Libellé
1	Ville isolée ou unité urbaine monocommunale
2	Agglomération intra-départementale
3	Agglomération inter-départementale
4	Agglomération inter-régionale
5	Agglomération internationale
Z	Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre et Miquelon

UU2010 : Code de l'unité urbaine, délimitation 2010

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Si l'unité urbaine se situe sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée agglomération multicommunale.

Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu.

Les unités urbaines sont redéfinies périodiquement. L'actuel zonage daté de 2010 a été établi en référence à la population connue au recensement de 2007. Le précédent reposait sur la population au recensement de 1999.

C'est un code à 5 caractères, concaténation du département, de la taille de l'unité urbaine et du numéro d'ordre. Pour les unités urbaines à cheval sur plusieurs départements, le numéro de l'unité urbaine commence par "00". Le découpage en unités urbaines concerne toutes les communes de France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

Cependant UU99="ZZZZ" pour les collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Remarque : Les seuils, de 200 mètres pour la continuité du bâti et de 2000 habitants pour la population des zones bâties, résultent de recommandations adoptées au niveau international. En France, le calcul de la distance entre deux constructions est réalisé par l'analyse des bases de données sur le bâti de l'Institut Géographique National (IGN). Il tient compte des coupures du tissu urbain telles que cours d'eau en l'absence de ponts, gravières, dénivelés importants.

ZE2010 : Code de la zone d'emploi, délimitation 2010

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. Ce zonage est défini à la fois pour la France métropolitaine et les DOM.

Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006. La France métropolitaine compte 321 zones d'emploi dont 17 dans les DOM (Hors Mayotte).

C'est un code à quatre caractères. Les deux premiers caractères représentent le numéro de région (voir code R). Les deux suivants identifient la zone d'emploi au sein de la région. Si la zone d'emploi est hors de la métropole, les deux derniers caractères sont 00.

Ce code vaut "ZZZZ" pour les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre et Miquelon.

2) Superficie

SUP : superficie de la commune en hectares

Il s'agit des superficies historiquement présentes dans la Bdcom. Les superficies ont été évaluées en 1975 par le service du Cadastre (Direction Générale des Impôts). Elles tiennent compte des modifications communales intervenues depuis (y compris les échanges de parcelles).

SUP_GEO : superficie géométrique de la commune en hectares

Cette superficie a été introduite pour la première fois avec la Bdcom au 01/01/2013. Il s'agit de la surface totale du polygone formé par la commune. Celle-ci est obtenue par la fonction "area" de MapInfo.

3) Données de population

PTOT17: population totale au RP2017
PTOT12 : population totale au RP2012
PTOT07 : population totale au RP2007
PTOT99 : population totale au RP1999
PTOT90 : population totale au RP1990
PTOT82 : population totale au RP1982
PTOT75 : population totale au RP1975
PTOT68 : population totale au RP1968
PT6262 : population totale au RP1962 (définition 1962)
PT6254 : population totale au RP1962 (définition 1954)
PTOT54 : population totale au RP1954
PTOT36 : population totale au RP1936

PSDC99 : population sans doubles comptes au RP1999
PSDC90 : population sans doubles comptes au RP1990
PSDC82 : population sans doubles comptes au RP1982
PSDC75 : population sans doubles comptes au RP1975
PSDC68 : population sans doubles comptes au RP1968
PSDC62 : population sans doubles comptes au RP1962

PMUN17 : population municipale au RP2017
PMUN12 : population municipale au RP2012
PMUN07 : population municipale au RP2007
PMUN99 : population municipale au RP1999
PMUN90 : population municipale au RP1990
PMUN82 : population municipale au RP1982
PMUN75 : population municipale au RP1975
PMUN68 : population municipale au RP1968
PM6262 : population municipale au RP1962 (définition 1962)
PM6254 : population municipale au RP1962 (définition 1954)
PMUN54 : population municipale au RP1954

PRES17 : population des résidences principales au RP2017
PRES12 : population des résidences principales au RP2012
PRES07 : population des résidences principales au RP2007
PRES99 : population des résidences principales au RP1999
PRES90 : population des résidences principales au RP1990
PRES82 : population des résidences principales au RP1982
PRES75 : population des résidences principales au RP1975
PRES68 : population des résidences principales au RP1968
PRES62 : population des résidences principales au RP1962

Les différentes populations correspondent aux recensements de la population dont les dates sont les suivantes :

- RP1954 : 10 mai 1954 pour la métropole, 1^{er} juillet 1954 pour les DOM.
- RP1962 : 07 mars 1962 pour la métropole, 09 octobre 1961 pour les DOM, 20 avril 1962 pour Saint-Pierre et Miquelon.
- RP1968 : 1^{er} mars 1968 pour la métropole, 16 octobre 1967 pour les DOM, 12 juin 1967 pour Saint-Pierre et Miquelon.
- RP1975 : 20 février 1975 pour la métropole, 16 octobre 1974 pour les DOM, 18 février 1974 pour Saint-Pierre et Miquelon.
- RP1982 : 04 mars 1982 pour la métropole, 09 mars 1982 pour les DOM et Saint-Pierre et Miquelon.
- RP1990 : 05 mars 1990 pour la métropole et pour Saint-pierre et Miquelon, 15 mars 1990 pour les DOM.
- RP1999 : 08 mars 1999 pour tous les territoires.
- RP2007 : les populations légales millésimées 2007 sont entrées en vigueur le 1er janvier 2010. Leur date de référence statistique est le 1er janvier 2007.
- RP2012 : les populations légales millésimées 2012 sont entrées en vigueur le 1er janvier 2015. Leur date de référence statistique est le 1er janvier 2012.

- RP2017 : les populations légales millésimées 2017 sont entrées en vigueur le 1er janvier 2020. Leur date de référence statistique est le 1er janvier 2017.

La notion de résidence principale est décrite dans le paragraphe 4 consacré aux données concernant les logements.

Note : la Guyane ne possède pas de données de population pour 1954. La collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon ne possède pas de données de population totale de 1936 à 1968, de population municipale de 1954 à 1975, ainsi que de population des résidences principales de 1962 à 1975.

Définitions de population

Le concept actuel de population est défini par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au **recensement de la population**. Il s'applique aux variables de population depuis 2006. Pour plus de précision :

<https://www.insee.fr/fr/information/2553979>

Les définitions des différents concepts de population légales ont évolué dans le temps. Pour connaître les différences avec le RP1999, par exemple, il est possible de se référer aux différentes définitions à partir de ce lien :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1999>

et

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1023>

4) Données concernant les logements

NLOG17 : nombre total de logement au RP2017 (NRES17+NSEC17+NVAC17)

NLOG12 : nombre total de logement au RP2012 (NRES12+NSEC12+NVAC12)

NLOG07 : nombre total de logement au RP2007 (NRES07+NSEC07+NVAC07)

NLOG99 : nombre total de logement au RP1999 (NRES99+NSEC99+NVAC99)

NLOG90 : nombre total de logement au RP1990 (NRES90+NSEC90+NVAC90)

NLOG82 : nombre total de logement au RP1982 (NRES82+NSEC82+NVAC82)

NLOG75 : nombre total de logement au RP1975 (NRES75+NSEC75+NVAC75)

NLOG68 : nombre total de logement au RP1968 (NRES68+NSEC68+NVAC68)

NRES17 : nombre de résidences principales au RP2017

NRES12 : nombre de résidences principales au RP2012

NRES07 : nombre de résidences principales au RP2007

NRES99 : nombre de résidences principales au RP1999

NRES90 : nombre de résidences principales au RP1990

NRES82 : nombre de résidences principales au RP1982

NRES75 : nombre de résidences principales au RP1975

NRES68 : nombre de résidences principales au RP1968

NRES62 : nombre de résidences principales au RP1962

Les résidences principales comprennent essentiellement les logements ordinaires, mais aussi les logements-foyers pour personnes âgées, les pièces indépendantes louées, sous-louées ou prêtées à des particuliers, les chambres meublées dans les hôtels et les garnis, les constructions provisoires et les habitations de fortune.

NSEC17 : nombre de résidences secondaires et occasionnelles au RP2017

NSEC12 : nombre de résidences secondaires et occasionnelles au RP2012

NSEC07 : nombre de résidences secondaires et occasionnelles au RP2007

NSEC99 : nombre de résidences secondaires et occasionnelles au RP1999

NSEC90 : nombre de résidences secondaires et occasionnelles au RP1990

NSEC82 : nombre de résidences secondaires et occasionnelles au RP1982

NSEC75 : nombre de résidences secondaires et occasionnelles au RP1975

NSEC68 : nombre de résidences secondaires et occasionnelles au RP1968

Les résidences secondaires sont des logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, notamment les maisons et logements loués (ou à louer) pour les saisons touristiques dans les stations balnéaires, de sports d'hiver, etc...

Un logement occasionnel est un logement ou une pièce indépendante utilisée occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille).

La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

NVAC17 : nombre de logements vacants au RP2017

NVAC12 : nombre de logements vacants au RP2012

NVAC07 : nombre de logements vacants au RP2007

NVAC99 : nombre de logements vacants au RP1999

NVAC90 : nombre de logements vacants au RP1990

NVAC82 : nombre de logements vacants au RP1982

NVAC75 : nombre de logements vacants au RP1975

NVAC68 : nombre de logements vacants au RP1968

Les logements vacants comprennent à la fois les logements disponibles pour la vente ou la location, les logements neufs achevés mais non encore occupés à la date du recensement, ainsi que les logements, autre que les résidences secondaires, que leurs titulaires n'occupent pas à la date du recensement.

Remarque : Les habitations mobiles et les locaux (chambres, studios, etc.) occupés par des personnes vivant en collectivité ne sont pas compris dans les logements.

5) Données d'état-civil

NAIS1216 : naissances du 01/01/2012 au 31/12/2016

NAIS0711 : naissances du 01/01/2007 au 31/12/2011

NAIS06 : naissances entre le RP1999 et le 31/12/2006

NAIS9906 : naissances entre le 01/01/1999 et le 31/12/2006

NAIS99 : naissances entre le RP1990 et le RP1999

NAIS90 : naissances entre le RP1982 et le RP1990

NAIS82 : naissances entre le RP1975 et le RP1982

NAIS75 : naissances entre le RP1968 et le RP1975

NAIS68 : naissances entre le RP1962 et le RP1968

NAIS62 : naissances entre le RP1954 et le RP1962

DECE1216 : décès du 01/01/2012 au 31/12/2016

DECE0711 : décès du 01/01/2007 au 31/12/2011

DECE06 : décès entre le RP1999 et le 31/12/2006

DECE9906 : décès entre le 01/01/1999 et le 31/12/2006

DECE99 : décès entre le RP1990 et le RP1999

DECE90 : décès entre le RP1982 et le RP1990

DECE82 : décès entre le RP1975 et le RP1982

DECE75 : décès entre le RP1968 et le RP1975

DECE68 : décès entre le RP1962 et le RP1968

DECE62 : décès entre le RP1954 et le RP1962

✓ Concernant les variables naissances et décès après 1999 :

- les données n'ayant pu être réaffectées à une commune n'ont pas été conservées. Le total "France" issu de la BDCOM est par conséquent légèrement différent du chiffre officiel.

- la date de référence du RP2007 étant le 1^{er} janvier 2007, les variables NAIS9909 et DECE9909 résultent d'un comptage effectué du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2006. Les variables NAIS06 et DECES06, résultent, elles, d'un comptage effectué du 8 mars 1999 au 31 décembre 2006.

- ✓ Les variables NAIS99, NAIS90, DECE99 et DECE90 résultent d'un comptage de date à date (de référence des RP).
- ✓ Les autres naissances et décès intercensitaires ont été évalués comme suit :

- pour la métropole :

$$\text{NAIS82} = \text{N7582} \times 1,0079$$

$$\text{NAIS75} = \text{N6875} \times 0,9938$$

$$\text{NAIS68} = \text{N6268} \times 0,9978$$

$$\text{NAIS62} = \text{N5462} \times 0,9775$$

$$\text{DECE82} = \text{D7582} \times 1,0075$$

$$\text{DECE75} = \text{D6875} \times 0,9947$$

$$\text{DECE68} = \text{D6268} \times 0,9978$$

$$\text{DECE62} = \text{D5462} \times 0,9734$$

Avec :

N7582 : naissances du 1^{er} janvier 1975 au 31 décembre 1981

N6875 : naissances du 1^{er} janvier 1968 au 31 décembre 1974

N6268 : naissances du 1^{er} janvier 1962 au 31 décembre 1967

N5462 : naissances du 1^{er} janvier 1954 au 31 décembre 1961

D7582 : décès du 1^{er} janvier 1975 au 31 décembre 1981

D6875 : décès du 1^{er} janvier 1968 au 31 décembre 1974

D6268 : décès du 1^{er} janvier 1962 au 31 décembre 1967

D5462 : décès du 1^{er} janvier 1954 au 31 décembre 1961

Les divers coefficients ne sont donc valables qu'en moyenne sur le plan communal.

- pour les départements d'outre-mer :

$$\text{NAIS82} = \text{N7582}$$

$$\text{NAIS75} = \text{N6875}$$

$$\text{NAIS68} = \text{N6268}$$

$$\text{DECE82} = \text{D7582}$$

$$\text{DECE75} = \text{D6875}$$

$$\text{DECE68} = \text{D6268}$$

Avec :

N7582 : naissances du 1^{er} janvier 1975 au 31 décembre 1981

N6875 : naissances du 1^{er} janvier 1968 au 31 décembre 1974

N6268 : naissances du 1^{er} janvier 1962 au 31 décembre 1967

D7582 : décès du 1^{er} janvier 1975 au 31 décembre 1981

D6875 : décès du 1^{er} janvier 1968 au 31 décembre 1974

D6268 : décès du 1^{er} janvier 1962 au 31 décembre 1967

Les divers coefficients ne sont donc valables qu'en moyenne sur le plan communal.

Les données NAIS62 et DECE62 sont mises à 0 pour les communes des départements d'outre-mer.

Toutes les données concernant les naissances et les décès avant 1999 sont mises à 0 pour les communes de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.